

## Cahier des Charges

### OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC POUR AMBULANT DE PRODUITS SUCRES

Recherche 2 ambulants de produits gourmands sucrés pour s'installer sur le parking de la Filhole le 16 et 17 Mai 2026 dans le cadre de la Fête des Fleurs et des Saveurs. Ce lieu accueille un public familial pour lequel la municipalité souhaite proposer, en plus des stands d'exposition, des animations et de la restauration à emporter.



*Le présent document présente le déroulement de la procédure et les modalités d'analyse des candidatures.*

**DATE LIMITE DE REMISE DES PROJETS 13 MARS 2026**

Article 1<sup>er</sup> : Identification de la collectivité organisant l'appel à projets

Article 2 : Objet et contexte de l'appel à projets

Article 3 : Obtention des documents de l'appel à projets

Article 4 : Modalités de transmission des candidatures

Article 5 : Critères de sélection des candidatures

Article 6 : Sélection du candidat retenu

Article 7 : Signature de la convention avec le candidat retenu

Article 8 : La redevance

Article 9 : Renseignements administratifs et techniques

## **Art 1 : Identification de l'organisateur de l'appel à projets**

L'appel à projet est organisé par la ville de Marmande - sise Hôtel de Ville place Clemenceau 47207 Marmande Cedex - propriétaire du parking de la Filhole et représentée par son maire Joël HOCQUELET.

## **Art 2 : Objet et contexte du projet**

Le présent Cahier des charges a pour objet la mise en concurrence portant sur l'occupation du domaine public afin de proposer une activité de vente de produits gourmands sucrés lors de la Fête des Fleurs et des Saveurs. La Ville de Marmande propose à des professionnels du commerce d'occuper à des fins privées le domaine public sous réserve du respect des conditions fixées par ce cahier des charges et notamment le paiement d'une redevance. Le commerce ambulante est réglementé et nécessite diverses autorisations qui seront à demander par le prestataire auprès de la commune.

La ville de Marmande fournira un branchement électrique approprié à l'activité et un point d'eau collectif à proximité.

Des mesures préalables de publicité et de mise en concurrence sont donc mises en place. La procédure respecte le principe d'égalité de traitement des candidats.

## **Art 3 : Obtention des documents de l'appel à projets**

L'ensemble des documents du Cahier des Charges est en accès libre sur le site de la ville de Marmande.

## Art 4 : Modalités de transmission des candidatures

Toutes attestations prouvant la formation et l'expérience du candidat en matière de vente de produits alimentaires ou artisanaux non sédentaire, à savoir :

- Une lettre de candidature au projet
- Une présentation sommaire du candidat et de son expérience en la matière
- L'extrait du KBIS de moins de 3 mois
- N° de Siret
- Attestation de formation spécifique en hygiène alimentaire adaptée à l'activité des établissements de restauration commerciale
- Permis d'exploitation pour les professionnels de restauration
- Carte d'Ambulant ou attestation MSA
- La liste des produits proposés à la vente et les tarifs pratiqués
- La copie de l'attestation d'assurance propre à l'activité (vente sur les marchés etc...)

**Les candidatures doivent être adressées au plus tard le 13 Mars 2026** en un exemplaire signé par le porteur du projet :

- Par mail à l'adresse : [evenementiel@mairie-marmande.fr](mailto:evenementiel@mairie-marmande.fr)
- Par courrier, avec le cachet de la Poste faisant foi :

Monsieur Le Maire de Marmande  
Hôtel de Ville  
Appel à candidature Restauration sucrée sur la commune de Marmande  
Service Événementiel  
47207 MARMANDE Cedex

## Art 5 : Critères de sélection des candidatures

Conditions d'éligibilité des projets :

Les candidatures seront analysées selon les critères :

- Qualité et diversités des prestations proposées
- Respect de l'environnement
- Respect des dates et des plages horaires sur l'évènement

Toute proposition inappropriée, qui présente des irrégularités, concernant les règles de l'appel à candidature, incomplète ou inacceptable par rapport à la législation de l'occupation du domaine public, sera rejetée.

## Art 6 : Sélection du candidat retenu

La ville de Marmande arrête le classement des candidatures et désigne les candidats selon les critères énoncés dans l'article 5.

Les candidats non retenus seront informés.

### Abandon de la procédure

La Ville de Marmande peut décider de ne pas donner suite à la procédure. Dans ce cas, les candidats ne peuvent pas prétendre à une indemnisation ou un dédommagement.

## **Art 7 : Modalités**

### **7-1 : Prestation de service de vente de produits gourmands sucrés artisanaux**

Le porteur de projet devra assurer la vente de produits de restauration sucrée :

- Sur la durée de la période du 16 au 17 Mai 2026 de 09h à 19h. Attention, les horaires sont susceptibles d'évoluer.
- Le respect des dates ainsi que des horaires d'ouverture de la manifestation est obligatoire.

Les propositions doivent porter :

- Sur la traçabilité des produits
- Sur la vente de produits de restauration sucrée

### **7-2 : Aspect général de l'installation**

- L'aspect extérieur du stand devra être soigné par un joli décor dans le thème. Le porteur de projet aura son propre équipement stand, équipement de cuisson et de froid.
- L'entretien de l'espace alloué au porteur de projet sera entretenu par ses soins.

### **7-3 : Les prix**

- Les prix présentés devront être accessibles à un public populaire et affichés de façon à être visibles par l'ensemble de la clientèle.

### **7-4 : Le personnel**

Le personnel devra être suffisant et adapté aux besoins dans le strict respect de la législation en matière d'hygiène, de protection des populations et du droit du travail.

## **Art 8 : La redevance**

Le porteur de projet s'acquittera de la redevance pour l'occupation du domaine public selon les tarifs définis par décision du conseil municipal pour la période du 16 au 17 Mai 2026. Celle-ci sera payable au jour de l'installation, au Régisseur Principal d'Occupation du Domaine Public, encaissée par la Régie occupation du domaine public.

## **Art 9 : Renseignements administratifs et techniques**

Les candidats peuvent obtenir des renseignements complémentaires d'ordre administratifs et techniques auprès du Service Evènementiel jusqu'à la date dépôt de dossier.

Tel : 05.53.93.47.12

Mail : [evenementiel@mairie-marmande.fr](mailto:evenementiel@mairie-marmande.fr)

Dépôt de dossier :

Les candidatures devront être déposées :

- Auprès du service Evènementiel,
- Par courrier à l'adresse suivante : Monsieur Le Maire de Marmande - Hôtel de Ville  
Appel à candidature – restauration sucrée fête des fleurs et des saveurs 2026 -  
Service Evènementiel - 47207 MARMANDE Cedex
- Ou par mail : [evenementiel@mairie-marmande.fr](mailto:evenementiel@mairie-marmande.fr)

Elles devront comporter :

- Avis d'appel public à candidature
- Le bulletin de candidature
- L'acte d'engagement
- Les documents demandés à l'article 4

Les candidatures ne seront retenues qu'en présence de l'ensemble de ces documents.

**MISE EN CONCURRENCE**  
**POUR L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC**  
**Avis d'appel public à candidature**

**Art 1 : Dénomination et adresse de la Collectivité**

VILLE DE MARMANDE  
Direction Marmande Tranquillité  
Service Occupation du Domaine Public  
Place Clemenceau  
47207 MARMANDE  
[www.mairie-marmande.fr](http://www.mairie-marmande.fr)

**Art 2 : Mode de passation**

Arrêté d'Occupation du Domaine Public avec mise en concurrence préalable.

**Art 3 : Objet de la mise en concurrence**

La présente mise en concurrence concerne l'autorisation d'occuper le Domaine Public en vue de l'exploitation de : **Vente de produits gourmands sucrés artisanaux**

Destinée aux : Ambulants

Située : Parking de la Filhole - 47200 MARMANDE

**Art 4 : Durée**

Deux jours

Mise à disposition de l'équipement à compter du 15 Mai 2026

**Art 5 : Caractéristiques essentielles de la convention**

La redevance est fixe et comprend :

- Redevance d'Occupation du Domaine Public

## Art 6 : Pièces du dossier de consultation

- 1 avis d'appel public à concurrence
- 1 cahier des charges et ses annexes

Le dossier de consultation peut être téléchargé sur le site internet de la Ville :

<http://www.mairie-marmande.fr/index.php/occupation-du-domaine-public>

## Art 7 : Critères de choix

**1** – Critères qualité du projet : esthétique, environnemental, démarche « qualité », démarche commerciale : **25 %**

**2** – Moyens et méthode mis en œuvre par le candidat pour exploiter l'espace public, (nombre et expérience des personnels, description de la gestion mise en œuvre, dispositions prises pour respecter le nettoyage et l'hygiène du chalet etc.) : **30 %**

**3** – Qualité et diversité des prestations proposées : **20 %**

**4** – Respect des plages horaires sur l'évènement : **25 %**

## **BULLETIN DE CANDIDATURE**

### **« Fête des Fleurs et des Saveurs »**

**À renvoyer impérativement avant le 13 Mars 2026**

**À Mairie de Marmande – Service Evènementiel – Place Clemenceau – 47200 Marmande**

RAISON SOCIALE :

NOM :

Prénom :

Adresse :

Activité précise – Nature précise des articles vendus :

Téléphone :

Email :

N° SIRET :

CODE APE :

#### **Statut :**

- Artisan
- Agriculteur
- Commerçant
- Association
- Autres

Souhaite participer à la Fête des Fleurs et des Saveurs organisée par la Commune de Marmande, dont l'ouverture se fera le samedi 16 Mai 2026 à 09h.

### Atteste sur l'honneur que :

- Je ne tombe pas sous le coup d'interdiction résultant de liquidation judiciaire, faillite personnelle,
- Condamnation pour fraude fiscale, condamnation à une peine d'exclusion des marchés publics ou interdiction légale,
- J'ai satisfait à l'ensemble de mes obligations en matière fiscale et sociale,
- Le travail sera éventuellement réalisé avec des salariés employés régulièrement au regard du code du travail,
- Accepte que mes coordonnées soient diffusées.

### Je joins les pièces suivantes obligatoires :

Toute demande d'admission doit être obligatoirement accompagnée du ou des photocopies des documents justifiant de votre capacité réglementaire à exercer sur les foires ou marchés, soit :

- D'une carte de commerçant non-sédentaire (CNS ou carte d'ambulant)
- D'un extrait KBIS datant de **moins de 3 mois** délivré par le greffe du tribunal de commerce auprès duquel la Société (ou entreprise) est inscrite ou d'une **attestation MSA** ou d'un extrait de registre des métiers
- Permis d'exploitation pour les professionnels de restauration
- D'une attestation d'assurance propre à l'activité spécifiant que vous êtes couvert pour participer aux foires et marchés ainsi que pour le matériel mis à votre disposition.
- Attestation de formation spécifique en hygiène alimentaire adaptée à l'activité des établissements de restauration commerciale

Tout dossier non complet sera refusé.

Fait à :

Le :

Signature :

## **ACTE D'ENGAGEMENT**

### **« Fête des Fleurs et des Saveurs »**

**À renvoyer impérativement avant le 13 mars 2026**

**À Mairie de Marmande – Service Évènementiel – Place Clemenceau – 47200 Marmande**

Je soussigné :

Représentant la société :

Et agissant en qualité de :

Certifie :

- Avoir pris connaissance des pièces constitutives du dossier
- M'engager à respecter les législations en matière d'embauche de salariés
- M'engager à être installé le samedi 16 mai 2026 à 09h au plus tard.
- M'engager à être présent et mon stand ouvert le samedi 16 mai 2026 à partir de 09h à l'occasion du passage de la commission de sécurité.
- M'engager à tenir mon stand ouvert pendant les heures de fonctionnement de la fête soit : de 09h à 19h, le samedi 16 et de 9h à 18h le dimanche 17 mai 2026. Attention, les horaires sont susceptibles d'évoluer.
- M'engager à respecter l'espace et le matériel électrique mis à ma disposition.
- M'engager à restituer l'emplacement en parfait état de propreté.
- Enfin, je déclare remplir toutes les obligations réglementaires pour exercer mon activité sur l'emplacement mis à disposition par la Ville qui ne pourra être tenue pour responsable des conséquences directes ou indirectes du non-respect de ces obligations.

Fait à :

Le :

Signature du demandeur, précédée de la mention

« Lu et approuvé »